

ETAIENT PRESENTS : Mesdames SQUINABOL – BERTSCHI - GORET – GENCOURT - Messieurs TREHEL –CHAUFFERT –MINETTE – ATZENI -

Absents excusés : M. HERISSANT -

Absents : M. BERJOT -

Secrétaire de séance : Dominique SQUINABOL

Le compte rendu du 15 juin 2017 a été approuvé à la majorité.

PLU : Arrêt du projet pour la commune de Montfaucon-

Monsieur le Maire rappelle que nous avons demandé à être consulté sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montfaucon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montfaucon.

DRAC : Demande de subvention -

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que nous déposons un dossier à la DRAC concernant un projet pour la réfection du plancher de l'autel de l'Eglise Saint André, classée monument historique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1/ Accepte la réfection du plancher de l'autel de l'église,
- 2/ Dépose le devis de l'entreprise Arligne pour un coût de 5 515.00 euros HT et recherche d'autres devis,
- 3/ Sollicite des services de l'Etat chargés des monuments historiques l'octroi d'une subvention,
- 4/ S'engage à prendre en charge la part non couverte sur le budget primitif,

Conseil départemental : Demande de subvention -

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que nous déposons un dossier au Conseil départemental de l'Aisne concernant un projet pour la réfection du plancher de l'autel de l'Eglise Saint André, classée monument historique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1/ Accepte la réfection du plancher de l'autel de l'église,
- 2/ Dépose le devis de l'entreprise Arligne pour un coût de 5 515.00 euros HT et recherche d'autres devis,
- 3/ Sollicite le Conseil départemental pour l'octroi d'une subvention,
- 4/ S'engage à prendre en charge la part non couverte sur le budget primitif,

CDDL : Demande de subvention :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet « Fourniture et pose d'un paratonnerre » a été accepté au titre du Contrat Départemental de Développement Local Programmation 2017- 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1/ Décide la mise en place de fourniture et pose d'un paratonnerre,
- 2/ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil général de l'Aisne l'octroi d'une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local – Programmation 2017-2019.
Cette subvention au taux de 30 % représentera la somme de 2 153.00 euros,
- 3/ S'engage à prendre en charge la part non couverte selon le plan suivant :

Montant devis H.T. des travaux	7 178.00
Subvention CDDL 30 %	2 153.00
Part communal :	5 025.00
TVA (charge communale)	1 435.60

RIFSEEP –

Les collectivités doivent adopter le RIFSEEP pour les cadres d'emplois concernés. Les délibérations instaurant l'IAT, l'IEMP... pour les agents désormais soumis au RIFSEEP n'ont plus de base légale mais restent cependant en vigueur jusqu'à ce que les collectivités délibèrent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'instaurer l'IFSE,
- D'instaurer le complément indemnitaire,
- De prévoir la possibilité de maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
- Que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

QUESTIONS DIVERSES-

- **Recensement** : Tous les jeunes français, garçons ou filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans le mois de leur seizième anniversaire,
- **COMEDDEC** : Instauration des échanges dématérialisés rendue techniquement possible par la mise à disposition d'outils logiciels regroupés sous le terme générique de plateforme COMEDDEC (COMMunication Electronique des Données d'Etat-Civil),
- **Opérations brioches** : L'opération brioches de l'Apei des 2 Vallées aura lieu : Samedi 07 et dimanche 08 octobre 2017,
- **Foyer rural et le Club Saint André** : Remerciements au conseil municipal pour la subvention allouée en 2017,
- **Cimetière** : La fuite d'eau provenant de la fontaine a été réparée,
- **FDS 2018** : Nous prévoyons d'inscrire le curage et dérasement des fossés, et en accord avec Montfaucon, le regoudronnage de la route au hameau le Fayet ainsi que l'élargissement de la route des Caquerêts,
- Des habitants de la Ruelle de la Ferme sont venus en mairie pour demander au maire d'une part, le **renforcement de l'assainissement pluvial** et d'autre part, le **retrait de leur plaque de rue**, dans l'attente d'un courrier,
- **CDDL** : Le changement de la porte d'entrée de la mairie a été accepté sur le triennal 2017-2019,
- **PLU** : Reprise des séances,
- **USEDA** : Rapport d'activité (consultable en mairie) relatif à la maintenance de l'éclairage public sur la commune,
- **USESA** : Rapport annuel (consultable en mairie) sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2016. Accessible aussi sur www.usesa.fr rubrique « Centre de Ressources ».

Compte rendu des diverses réunions auxquelles assistaient les conseillers.

Séance levée à 20 h 20



Le 29 septembre 2017

Le Maire,

Christian TREHEL
Christian TREHEL